

Domaine de la Planification et de la Programmation
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

- PLU approuvé le 19 décembre 2011
- Mis à jour le 3 août 2012
- 1ère modification approuvée le 19 décembre 2013
- Mis à jour le 23 mai 2014
- Mis en compatibilité le 4 janvier 2016
- Mis en compatibilité par décret du 2 juin 2015 publié au JO le 5 juin 2016

2ème Modification du PLU
Approuvée par Délibération
du Conseil de la Métropole du 30/06/2016

3 - Pièces réglementaires

3.2. Règlement : partie graphique

aua/T toulouse aire métropolitaine — toulouse métropole

Toulouse Métropole
6, Rue Pierre Ledoux - B.P. 15 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

Fond de plan : cadastre 2015

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M²)
4	Aménagement des futurs terrains de sports	Commune	148.100
5	Extension des terrains de sports aux abords du cimetière	Commune	20.575
10	Aménagement d'une intersection rue Pichounelle / Chemin de la Plaine	C.U.T.M.	815
11	Aménagement d'une intersection rue Pichounelle / Chemin du Tuzol	C.U.T.M.	985
12	Aménagement d'une intersection sur le chemin de Tuzol / chemin de la Moulière	C.U.T.M.	865
14	Création d'une amorce de voie au lieu-dit « Les Laquets »	C.U.T.M.	700
19	Aménagement d'une intersection au lotissement « Le Moulin à vent » avec le chemin de Ladoux	C.U.T.M.	700
21	Création d'une amorce de voie débouchant sur la rue de Fabas	C.U.T.M.	1.090
22	Aménagement de l'entrée de ville sur la voie communale n°5 et réalisation d'un ouvrage de recueil des eaux pluviales	C.U.T.M.	2.535
23	Création d'une amorce de voie, opération récente Monné-Decroix	C.U.T.M.	745
26	Création d'une amorce de voie d'accès au secteur de Ladoux	C.U.T.M.	555
27	Création de stationnements dans le centre	Commune	95
28	Extension de l'espace public et réalisation d'une voie en continuité de la rue de Verdun	C.U.T.M.	105
29	Création d'une amorce de voie d'accès rue de Bagnols	C.U.T.M.	625
31	Aménagement d'une raquette de retournement, chemin du Bougeng	C.U.T.M.	380
32	Création d'une voie, chemin du Bougeng	C.U.T.M.	750
34	Aménagements de voirie, route de Saint-Caprais (RD820)	C.U.T.M.	890
35	Elargissement du chemin de la rivière et chemin de Coucou-mac, largeur totale de la voie 12 mètres	C.U.T.M.	25.145
36	Création de contre allées à la RD820, de voies de désenclavement, et de raquette de retournement	C.U.T.M.	15.690
37	Création de contre allées à la RD820, de voies de désenclavement, et de raquette de retournement	C.U.T.M.	3.135
38	Liaison douce le long de la RD820	C.U.T.M.	5.640
41	Aménagement de l'intersection le chemin de Ladoux et le futur quartier	C.U.T.M.	90
43	Accès piétonnier débouchant sur le chemin du Canou	C.U.T.M.	235
44	Liaison piétonne à hauteur de la brèlaille du RD820	C.U.T.M.	2.080
45	Liaison douce entre le centre et l'Hers	C.U.T.M.	1.540
46	Aménagement de voirie (chemin de Teilbou) et création d'une liaison douce entre le centre et les zones de loisirs à l'ouest de la commune	C.U.T.M.	6.775
47	Elargissement pour création d'une liaison douce, chemin Vié	C.U.T.M.	1.950
48	Elargissement pour création d'une liaison douce, chemin du Canou	C.U.T.M.	2.225
49	Création d'un cheminement aux abords de la Garonne	C.U.T.M.	14.640
50	Aménagement d'un piétonnier le long de la RD820, au nord du centre	C.U.T.M.	1.010
51	Aménagement de l'espace public aux abords de la RD820 dans le centre	C.U.T.M.	90
55	Elargissement du chemin des Bourdettes et du chemin d'allègre, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	7.875
56	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Bougeng, largeur totale : 10 mètres	C.U.T.M.	2.340
57	Elargissement du chemin de la Moulière, largeur totale : 10 mètres, et création d'une raquette de retournement	C.U.T.M.	1.730
58	Elargissement du chemin de Tuzol, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	3.090
59	Elargissement du chemin de la Plaine, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	9.490
60	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Ladoux	C.U.T.M.	12.520
61	Elargissement du chemin de Novital, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	2.000
62	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Tirlichet, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	6.450
63	Elargissement et aménagement de voirie (voiture-piéton-vélo) : chemin de Gagnac, largeur totale : 10 mètres	C.U.T.M.	3.600
64	Création d'une voie de raccordement entre le chemin de Ladoux et le chemin de Casséliéres, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	4.065
65	Création d'une voie desservant la zone industrielle au lieu-dit Mazet, largeur totale : 12 mètres	C.U.T.M.	4.505
69	Elargissement de voie (chicanes) chemin de Casséliéres	C.U.T.M.	1.840
70	Création d'une voie de desserte	C.U.T.M.	920
71	Elargissement de voirie route de Saint-Caprais (RD22)	C.U.T.M.	400
72	Station d'épuration	C.U.T.M.	14.885
73	Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse et leurs aménagements connexes	Réseau Ferré de France	104.700
74	LGV Bordeaux-Toulouse / Bordeaux-Dax	Réseau Ferré de France	216.500

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

N°	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (M²)
1	Création d'un parvis en lien avec le Pôle d'échange multimodal de Saint-Jory et le projet GPSO / AFNT	Toulouse Métropole	3.881

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.
Les zones et les secteurs

Limites zones et secteurs

Les autres indications

Périmètre des voies classées bruyantes par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2014

Espaces boisés classés à conserver ou à créer

Emplacement réservé pour ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert

Sites archéologiques

Accès obligatoire à aménager

PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES

Périmètre de sécurité de Boil Over (à titre informatif)

Risque inondation (cf. PPRI - Annexes)

Périmètre d'exposition aux risques autour du dépot de gaz TOTALGAZ (cf. PPRT- Annexes)

Prescriptions architecturales et urbaines

Périmètre de projet L.151-41

Servitude L.151-41

Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomènes de retrait -gonflement des sols argileux (risque sur l'ensemble de la commune)

Secteur à Pourcentage de Logements sociaux au titre du L.151-15 du code de l'urbanisme

Toute opération de construction, incluant des logements, qui entraîne la création de plus de 300m² de surface de plancher ou plus de 2 logements doit comporter au minimum 30% de la surface de plancher destiné à du logement locatif social.
Dans les lotissements de plus de 2 lots, le programme global des constructions à usage d'habitation doit comporter 30% de la surface de plancher globale minimale, affectée aux logements locatifs sociaux. Cette surface de plancher pourra être répartie sur un ou plusieurs lots dans la demande de permis d'aménager ou dans la déclaration préalable.

UA* UB* UC* UD
1AU1*1AU2*1AU3*1AU4*1AU5

*Inclue l'ensemble des secteurs des zones citées

ECHELLE : 1/6000